

PAYS DE LUMBRES Dans ces six communes, le sujet de la facture d'eau et d'assainissement fait grincer des dents depuis un peu plus de deux ans. Le Syndicat de l'eau du Dunkerquois avait justifié la hausse des tarifs au m³ par les difficultés financières et les dettes des deux ex-syndicats.

LES FAITS

• À Acquin-Westbécourt, Boisdinghem, Leulinghem, Quelmes, Quercamps et Zudausques, le coût de la partie assainissement de la facture d'eau a explosé il y a deux ans. Même si la part eau est moins chère qu'ailleurs, le volet assainissement a un tel poids qu'il fait de la facture l'une des plus salées du pays : autour de 10 € le m³ en moyenne pour eau et assainissement cumulés.

• **Pour rappel, il y a deux ans, le SED (Syndicat de l'eau du Dunkerquois)** reprenait les rôles des compétences eau et assainissement à deux anciens petits syndicats des eaux, le SIEA (Leulinghem, Quelmes, Zudausques, et Wisques qui a rejoint un autre syndicat) et le SME (Boisdinghem, Acquin et Quercamps).

ALEXANDRE GOURNAY

C et argument, d'anciens élus le contestent vivement. Comme Alain Bouton, ex maire-adjoint de Zudausques, en charge des finances et délégué auprès de l'un des ex-syndicats. « Si la situation était aussi critique, pourquoi le Syndicat de l'eau du Dunkerquois a-t-il consenti à convoler ? En vérité, la mairie était belle et apportait une dot de

241 172,11 € que le syndicat s'est empressé de récupérer par délibération n° 10 du 20 février 2020 ! Cette somme correspondait en fait aux excédents d'exploitation accumulés par les ex-syndicats de Boisdinghem et Leulinghem. »

LA BALANCE D'EXPLOITATION EXCÉDENTAIRE

En fait, il apparaît dans les rapports d'exploitation de ces deux syndicats des eaux que la balance d'exploitation était effectivement excédentaire, et les dettes se chiffraient à des niveaux raisonnables. « Le tarif devait tenir compte de l'endettement et des travaux à venir. Les communes du syndicat de Boisdinghem devaient payer un peu plus car il y avait un peu plus de dettes. » Toutefois, des documents remis aux communes en 2018 pour leur permettre de faire leur choix prévoient une convergence tarifaire à l'horizon 2029, « on devait arriver à 4,17 € le m³, pour une consommation de base de 85 m³ », détaille Noël Monchy, ancien maire de Zudausques. « J'avais voté moi-même pour l'intégration au SED, on nous avait dit que le prix de l'eau allait être maintenu et que les travaux allaient continuer, que ce serait une maîtrise au long cours. » Pourtant, depuis 2020, la redevance assainissement est passée à 5,40 € le m³ contre 2,68 € auparavant pour les usagers de l'ex-syndicat de Leuling-

ghem et 3,50 € pour ceux de l'ex-syndicat de Boisdinghem. Une décision prise en février 2020. Auparavant, le prix de l'assainissement, abonnement compris, était prévu pour être de respectivement 3,75 € et 4,59 € hors taxe pour 2020.

UNE CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMMENT INEXISTANTE

Pour Fabrice Mazouni, directeur général des services du SED, « le solde positif d'un exercice ne représente absolument pas, à lui seul, la santé financière des structures. Les deux anciens syndicats disposaient d'une épargne nette négative et d'une capacité de désendettement inexistant. En effet, à l'ouverture de l'exercice 2020, le Syndicat de l'eau du Dunkerquois a fait face à plus de 1 400 000 € de factures de travaux en suspens et au remboursement d'un prêt de 600 000 € conclu pour 3 ans arrivant à échéance en février 2020. D'importantes mesures ont dû être mises en œuvre afin d'éviter l'insolvabilité. Le SED a donc géré au mieux cet excédent de 241 000 € en l'affectant en réserve afin de minorer le recours à l'emprunt destiné à honorer les factures en souffrance et le remboursement du prêt qui s'imposait. Ainsi, au Compte Administratif 2021, grâce à la purge de l'ensemble des factures, l'arrêté des travaux et la revalorisation des tarifs, le SED a pu clore l'exercice 2021

avec un excédent somme toute modéré mais permettant de rétablir les ratios financiers : une épargne nette positive et une capacité de désendettement ramenée à 12,7 annuités. »

Il rappelle que « c'est fort d'un partenariat de plusieurs décennies, que le SED a été choisi par les 6 communes pour répondre aux obligations de la loi NOTRE (rappelons que les textes ont interdit la participation financière des communes dans les syndicats, qui était quand même jusqu'alors de 20%, et a dû être répercutée à l'usager). En effet, historiquement le SED alimente en eau potable l'ensemble des 6 communes et dispose d'un tarif de l'eau potable parmi les moins élevés du bassin Artois Picardie. Ce tarif avantageux de la part eau potable a été identifié pour permettre de limiter l'impact de la hausse de la part assainissement qui s'imposait aux deux anciens syndicats de Leulinghem et Boisdinghem. Le SED a alors pris en compte, concernant les deux anciennes structures, les caractéristiques financières qui se présentaient et s'imposait à lui début 2020, à la mise en œuvre de cette intégration. »

« LES DEUX ANCIENS SYNDICATS DES EAUX ÉTAIENT BIEN GÉRÉS »

Alain Bouton et Noël Monchy relèvent aussi que « le coût de gestion 2019-2020 était de 293 663,22 €,

contre 568 399,32 € pour l'exercice suivant lors du passage au SED, dont 170 000 de charges de personnels. Il y a un décalage entre la facturation aux usagers et le reversement des sommes dues au syndicat pour ce service. » Document à l'appui, ils pointent que pour l'exercice 2021 « les recettes étaient de 934 32 € et les dépenses de 435 744 €, soit un excédent de quasiment 500 000 €. » Fabrice Mazouni justifie ces évolutions : « cela correspond à un excédent d'investissement de 130 000 € affecté aux dépenses d'investissement en 2022, et un excédent de fonctionnement d'environ 360 k€ affecté principalement à la couverture de la charge des emprunts et aux charges de maintenance. »

« Les deux anciens syndicats des eaux étaient bien gérés, en bon père de famille », estime Noël Monchy. Ce que confirme Jacques Bacquet, maire de Quercamps et ex-président du syndicat de Boisdinghem. « Pour moi, les responsables de cette situation, ce sont les parlementaires qui ont élaboré la loi Notre, qui n'ont pas pensé aux syndicats des eaux comme les nôtres. Chacune de nos communes abondaient financièrement de 20%, avec la loi Notre c'est aujourd'hui impossible. » Un argument de plus pour le SED justifiant la forte hausse du tarif. ■

Indépendant 22/02/2022.